

Le 22 juin 2021

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Mardi, le 22 juin 2021, à 12h15, par visioconférence avec enregistrement audio et participation du public sur demande, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Valérie Gagnon et messieurs Camil Delaunière et Robin Doré.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,  
À Messieurs,

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Luc Chiasson      | maire       |
| Camil de Launière | conseiller  |
| Lise Noël         | conseillère |
| Diane Hudon       | conseillère |
| Valérie Gagnon    | conseillère |
| Robin Doré        | conseiller  |

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue à la salle habituelle, **le 22 juin 2021 à 12 h 15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Financement - adjudication
- 6) Financement – concordance
- 7) Demande de modification au schéma d'aménagement et développement révisé – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- 8) Énergir – protocole d'entente
- 9) Embauche de monsieur Jacques Valois comme inspecteur en bâtiment temporaire – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- 10) Désignation - inspecteur en bâtiment temporaire – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- 11) Embauche d'étudiants
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la séance

DONNÉ ce dix-huitième jour du mois de juin 2021.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen  
GB

## CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment avoir signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le dix-septième jour du mois de juin 2021 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de juin deux-mille-vingt-et-un.

Grant Baergen  
Secrétaire-trésorier

GB

## RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### RÉSOLUTION 06-181-2021 FINANCEMENT – ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 22 juin 2021      Nombre de soumissions : 3  
Heure d'ouverture : 10 h      Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois  
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec  
Date d'émission : 29 juin 2021  
Montant : 1 908 500 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 juin 2021, au montant de 1 908 500 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

#### 1 CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE DU ROY

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 81 300 \$    | 1,61000 % | 2022 |
| 82 200 \$    | 1,61000 % | 2023 |
| 83 700 \$    | 1,61000 % | 2024 |
| 85 100 \$    | 1,61000 % | 2025 |
| 1 576 200 \$ | 1,61000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 81 300 \$    | 1,68000 % | 2022 |
| 82 200 \$    | 1,68000 % | 2023 |
| 83 700 \$    | 1,68000 % | 2024 |
| 85 100 \$    | 1,68000 % | 2025 |
| 1 576 200 \$ | 1,68000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 81 300 \$    | 0,60000 % | 2022 |
| 82 200 \$    | 0,80000 % | 2023 |
| 83 700 \$    | 1,05000 % | 2024 |
| 85 100 \$    | 1,30000 % | 2025 |
| 1 576 200 \$ | 1,50000 % | 2026 |

Prix : 98,68500

Coût réel : 1,75824 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE DU ROY est la plus avantageuse ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** la Municipalité de Chambord accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE DU ROY pour son emprunt par billets en date du 29 juin 2021 au montant de 1 908 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016 578, 2015 553 et 2017 596. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**RÉSOLUTION 06-182-2021  
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
1 908 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chambord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 908 500 \$ qui sera réalisé le 29 juin 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2016-578                | 85 340 \$             |
| 2015-553                | 114 577 \$            |
| 2017-596                | 1 194 890 \$          |
| 2017-596                | 513 693 \$            |

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-578, 2015-553 et 2017-596, la Municipalité de Chambord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  - Les billets seront datés du 29 juin 2021 ;
  - Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 juin et le 29 décembre de chaque année ;
  - Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
  - Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|              |                     |                          |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| <b>2022.</b> | <b>81 300 \$</b>    |                          |
| <b>2023.</b> | <b>82 200 \$</b>    |                          |
| <b>2024.</b> | <b>83 700 \$</b>    |                          |
| <b>2025.</b> | <b>85 100 \$</b>    |                          |
| <b>2026.</b> | <b>86 600 \$</b>    | <b>(à payer en 2026)</b> |
| <b>2026.</b> | <b>1 489 600 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

- 3- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-578, 2015-553 et 2017-596 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**DEMANDE MODIFICATION SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT REVISE -- MRC DU DOMAINE-DU-ROY**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette rencontre.

**RÉSOLUTION 06-183-2021  
ÉNERGIR – PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 05-161-2019, la Municipalité de Chambord a mandaté le projet de prolongement de la rue de l'Avenir à la firme MSH Services Conseils ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite signer un protocole d'entente avec la firme Énergir afin de voir à l'installation du réseau de gaz naturel dans la rue de l'Avenir ;

## **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter le protocole d'entente proposé par Énergir afin de voir à l'installation du réseau de gaz naturel ;
- 3- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

## **EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES VALOIS COMME INSPECTEUR EN BÂTIMENT TEMPORAIRE**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette rencontre.

## **DÉSIGNATION - INSPECTEUR EN BÂTIMENT TEMPORAIRE**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette rencontre.

## **RÉSOLUTION 06-184-2021 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS**

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'embaucher madame Magalie Gagnon comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2021 selon l'entente ;
- 2- D'embaucher madame Frédérique Boivin comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2021 selon l'entente ;
- 3- D'embaucher madame Marie-Michelle Larouche comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2021 selon l'entente ;
- 4- D'embaucher madame Audrey-Jane Dion comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2021 selon l'entente ;
- 5- D'embaucher madame Marie-Michèle Laroche comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2021 selon l'entente ;
- 6- D'embaucher madame Audrey Bouchard comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2021 selon l'entente.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 06-185-2021**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 24 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 5 juillet à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».